

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023**
—

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Patrice MARCHAND et sur la convocation, qui leur a été adressée le 9 mars 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur MARCHAND, Maire,

M. Thomas IRACABAL, Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Laurence NAEGERT, Mme Aline VOEGELIN, M. Jean-Claude LAFFITTE, M. Patrice BLIGNY, Mme Sylvie MASSOT, Adjoint au Maire,

M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Céline CHAPPAT, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, M. Thierry LATOURETTE, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, M. Frédéric GONDRON, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Yannick PEJU, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,

M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,

Mme Christine SENEPART, représentée par M. Axel BRAVO LERAMBERT.

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sylvie DE BOYER,

M. Denis CHILDS.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Quorum : 15

Nombre de mandats : 3

Nombre de votants : 27

Nombre d'absent non représenté : 2

Monsieur MARCHAND, Maire, ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Monsieur Laurent NOE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur MARCHAND informe en préambule qu'il souhaite cesser ses fonctions de maire. Sa démission interviendra à partir du 21 mars. Monsieur IRACABAL, Premier adjoint, remplira les fonctions de maire par intérim et convoquera le Conseil le mardi 28 mars pour l'élection du maire et des adjoints.

Applaudissements

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 29 novembre 2022.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 décembre 2022.

Madame MARTIN demande de corriger ses propos sur le quorum page 2 qui sont inexacts, par « *Madame MARTIN fait remarquer que le quorum selon elle n'est pas atteint sans l'opposition. En effet sans l'opposition vous êtes 14 membres présents, le quorum est à 15* ». Elle a expliqué que sans l'opposition, le quorum n'était pas atteint ce soir-là, le Conseil comptant 19 présents moins les 5 membres de l'opposition ce qui faisait 14.

Monsieur IRACABAL précise que l'échange exact du début de Conseil est qu'il a annoncé 17, Madame MARTIN a indiqué que sans l'opposition, le quorum n'était pas atteint et il a corrigé en indiquant que le nombre de membres étaient de 19, 19 moins 4 faisant 15, le quorum était atteint.

Madame MARTIN n'en est pas d'accord, l'opposition comptant 5 élus.

Monsieur IRACABAL rappelle à Madame MARTIN qu'elle ne peut prendre la parole qu'au nom de son groupe composé de 4 élus et qu'elle n'est pas la tête de liste du groupe de Monsieur Sylvain DUYCK.

Monsieur MARCHAND propose de corriger en indiquant dans le compte rendu le décompte précis 19 membres présents moins 4 élus de « Gouvieux avec vous » et 1 élu « Ensemble pour Gouvieux », le quorum étant de 15. La bande enregistrée sera recopiée in extenso.

« **Madame MARTIN** : je voudrais déjà vous faire remarquer que vous n'avez pas le quorum et que vous avez la chance qu'on reste là ce soir sinon le Conseil municipal pourrait pas se tenir mais ce n'est pas l'objet du point 2.

Monsieur IRACABAL non, on a un quorum à 17 effectivement je ne l'ai pas signalé.

Madame MARTIN : sans les pouvoirs non ?

Monsieur IRACABAL non sans les pouvoirs, on est bien à 17.

Madame MARTIN : 17 si on se retire nous il n'y pas le quorum, je parle de la majorité bien évidemment, je ne parle pas de l'opposition. Avec nous, c'est bien ce que je vous dis.

Monsieur IRACABAL : non 19, on est 19. »

Madame MARTIN revient sur la page 2 au 3^{ème} paragraphe « *Monsieur MARCHAND devait transmettre les chiffres et les éléments demandés par Madame MARTIN* » et souligne ne les avoir toujours pas reçus. Sur la page 6, « *Monsieur IRACABAL lui répond qu'une carte plus facile sera transmise* », elle précise que Monsieur ARAUJO-LAFITTE n'a toujours reçu la carte promise.

Monsieur MARCHAND répond pour la première demande que la mairie a rencontré des problèmes administratifs et qu'une personne vient d'arriver récemment qui va travailler sur les données de la petite enfance et des écoles, ce qui permettra d'apporter prochainement une réponse à la demande de Madame MARTIN. En ce qui concerne la carte des parcelles de l'ONF, il souligne que le plan de gestion entre la commune de Gouvieux et l'ONF se termine sur 120 hectares et que le prochain, qui va porter sur 187 hectares, intégrera les parcelles qui intéressent l'opposition. Il précise que le plan est en cours de discussion et d'élaboration avec l'ONF, avec une carte actuellement probablement incomplète. Les services vont quand même appeler l'ONF pour savoir ce qu'ils peuvent obtenir pour l'instant.

Madame MARTIN revient sur le délai de dépôt des questions orales et indique avoir retrouvé le texte du Conseil municipal du 8 mars 2021 où il est précisé que celui-ci est d'un jour et non de 3 jours.

Monsieur MARCHAND répond que le prochain maire pourra faire des propositions à ce sujet, mais que le délai de dépôt, comme l'a confirmé Monsieur IRACABAL, est bien de 3 jours. Un délai d'un jour est impossible techniquement et impliquerait de répondre un trimestre plus tard systématiquement. L'administration n'a pas le délai nécessaire en un jour pour apporter des réponses à des questions techniques, les sujets relatifs à l'ordre du jour du Conseil l'occupant jusque tard la veille pour pouvoir présenter tous les éléments.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE convient que 24h00 pour le nombre de questions à répondre est un délai assez court mais précise que les échanges avec Monsieur IRACABAL lors du dernier Conseil avaient porté sur ce qui était mentionné sur le PV, c'est-à-dire 1 jour et non pas 3 jours. Il cite le PV « *Monsieur MARCHAND précise que 2 coquilles sont restées dans le corps du texte initialement transmis et doivent être corrigées, le nom du groupe Ensemble pour Gouvieux et le délai de dépôt des questions orales article 5 qui est de 1 jour et non de 3 jours. Monsieur MARCHAND ajoute qu'en cas de dépôt de questions un jour avant la réunion du Conseil municipal, il ne sera probablement pas possible d'y répondre... A titre de comparaison, les dossiers du Conseil Municipal sont envoyés cinq jours francs avant.* ».

Monsieur IRACABAL pense qu'il ne s'agit pas du bon PV et qu'une modification a dû être apportée par la suite qui sera à retrouver. Il est clair pour lui que le délai est de 3 jours et non pas de 1.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'opposition dispose de 5 jours pour lire un dossier, et que même un délai de 3 jours engendre des difficultés pour apporter des réponses aux questions.

Madame MARTIN lui précise que les questions de ce Conseil ont été déposées dans un délai de 5 jours.

Monsieur MARCHAND répond ne pas avoir eu le temps de pouvoir les traiter.

Madame MARTIN demande à quel délai l'opposition doit les envoyer.

Monsieur MARCHAND indique répondre ce soir à 12 questions, celles du dernier Conseil plus une autre supplémentaire, et répondra aux autres au Conseil du 28 mars. Il souligne toujours vouloir apporter un soin attentif aux réponses apportées aux questions.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 (sous réserves des modifications demandées).

4- BUDGET 2023 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose qu'il s'agit du dernier rapport d'orientations budgétaires qu'il a l'honneur de présenter.

Il précise que le ROB ne présente pas d'autorisation de programmes et qu'il n'y a pas de transfert de compétence prévu en 2023 entre la commune et l'EPCI, en dehors éventuellement plus tard de l'assainissement.

Concernant le budget principal :

Il fait part de l'arrivée d'une nouvelle obligation, la réalisation de budgets annexes pour chaque opération programmée.

La conjoncture :

Les chocs inflationnistes sont très difficiles à apprécier, notamment dans leur durée. Les mécanismes macroéconomiques sont sans doute encore plus complexes aujourd'hui qu'il y a 40 ans lors des chocs pétroliers de 1973 et 1979 et de la diminution de l'inflation jusqu'à 6,5 % de 1986. Il espère que la Banque de France ait raison sur ses prévisions sur l'inflation, mais en doute. Le salaire moyen à Gouvieux a progressé de 2,6 %.

Les risques pour Gouvieux :

Il en évoque un principalement auquel a échappé la commune de Gouvieux : l'évolution de la population légale au-dessus de 15 000 habitants. Comme vient de l'annoncer Madame Pascale LOISELEUR, maire de Senlis, à une réunion du PNR à la mairie de Chantilly, Senlis vient de dépasser ce seuil. Elle lui a d'ailleurs rappelé que certains n'étaient pas favorables à cette évolution qui pour lui, il le rappelle, aurait imposé des problèmes financiers majeurs sur 3, 5 ou 10 ans.

Les particularités de Gouvieux, qui doivent toujours rester à l'esprit et que les 2 anciens adjoints aux finances dans l'opposition ont toujours approuvées, sont :

- Un territoire immense comprenant 5 groupes scolaires, dont Sainte-Geneviève en vertu du contrat d'association.
- Les recettes les plus faibles de l'Oise parmi les 17 communes de plus de 7000 habitants. Par rapport à Lamorlaye, l'écart est de 900 000 €. Il rappelle que Lamorlaye possède sur son territoire le Lys Chantilly qui a la spécificité de taxer ses habitants pour les routes, l'éclairage, les bas-côtés, ce qui participe aux dépenses municipales de Lamorlaye. Chantilly perçoit plus de 2,8 millions de recettes par rapport à Gouvieux. Compiègne, la commune la plus riche de l'Oise, a un écart de 8 millions avec Gouvieux. Le tableau en annexe dans le ROB reprend communes et intercommunalités incluses.
- Des dépenses en frais de personnel les plus basses par rapport aux autres communes. Plus vous avez de personnel, plus vous avez des frais en bureaux, chauffage, outillage, etc. Faire appel à la sous-traitance ne modifie rien. Les dépenses de personnel pour Gouvieux représentent 225 €/habitant, soit un écart colossal de 4,5 fois avec la commune de Montataire.
- La commune dispose d'un élément positif, un patrimoine cessible. La doctrine financière est très claire à ce sujet, aucune cession du patrimoine communal pour financer du chauffage, mais en investissement dans des choses productives.
- Ne pas compter sur l'aide de l'Etat. D'une part, la dotation globale de fonctionnement a baissé drastiquement (écart important dans les tableaux 4 et 5 sur quelques années représentant des centaines de milliers d'euros). D'autre part, l'Etat aide les communes en fonction de leur sociologie en estimant que quand la sociologie est aisée, il faut taxer, et que quand la sociologie est modeste, il faut aider. Gouvieux disposant d'un revenu par habitant 60 % plus élevé que le revenu moyen des tranches de 10 000 habitants passe au travers des aides. Cette philosophie financière de la politique de taxe n'est pas celle qu'il a menée pendant 40 ans.

L'épargne brute :

Elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il n'est pas possible d'espérer réduire les services municipaux qui contribuent à offrir des services à la commune et sont déjà en nombre minimum. Il est envisagé une meilleure gestion de certains services et Madame SARKOUKOU, DGS, et les adjoints s'y emploient. L'épargne brute doit permettre en premier de rembourser la dette, qui est faible à 2 millions, Gouvieux remboursant 300 000 € par an. Ensuite il faut financer les investissements de reconstitution, pour permettre de maintenir le patrimoine en l'état. En faisant une analyse précise remontant sur 4 années, Gouvieux dépense un peu plus de 1 million chaque année pour les investissements de reconstitution.

- Une baisse de la dotation de l'Etat et une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).
- Une prime IFSE à 8 % par mois, équivalence d'un 13^e mois, introduite pour la petite enfance il y a quelques années, puis généralisée au service technique, à la bibliothèque et à l'ensemble des services.

Une valeur du point revalorisé de 3,5 %.

L'impact de ces deux mesures a été de 50 000 €.

Des dépenses d'énergie (vues en commission énergie) en augmentation de 190 000 € entre 2021 et 2022 et en prévisionnel, sans les mesures, une augmentation de 950 000 € entre 2022 et 2023.

Les restes à réaliser :

Ils concernent les investissements restants à fin 2022. Ils sont particulièrement importants du fait du lancement antérieur de programmes d'investissement conséquents. Ces programmes n'ont pu se réaliser en un an, compte tenu des délais pour obtenir un marché, une autorisation, un permis de construire, entraînant un décalage tout à fait normal.

Les gros chantiers concernent l'amélioration des quartiers, l'enfouissement de l'éclairage public, les trottoirs avec désimperméabilisation, des opérations courantes. Deux opérations seront reportées pour 312 000 €, la passerelle en raison de la DUP et l'église en raison des financements de l'Etat.

Le financement des restes à réaliser se fera par la cession d'un terrain rue Blanche pour 3,4 millions €. La marge résiduelle de 0,9 M€ sera consommée par l'acquisition des 200 m² en rez-de-chaussée des bâtiments COGEDIM (200 000 €) et le cas échéant des 30 boxes supplémentaires de stationnement souterrains que la commune a demandés (20 000 x 30 = 600 000).

L'épargne brute :

Il est d'abord nécessaire d'évaluer deux postes assez fluctuants.

- En premier, les DMTO pour des raisons de conjoncture immobilière nationale ou internationales. 60 % des Godviciens travaillent en Ile-de-France, le nombre de transactions a baissé de 11 % au dernier trimestre de 2022 et 7 % au trimestre précédent ce qui fait 20 %, les DMTO ont donc été ramenés à 750 000 € par an pour 2023.
- La subvention CCAS comprise entre 600 000 et 900 000 € selon les années. En analysant les comptes, une subvention de 600 000 € entraînait une insuffisance comblée l'année d'après par une subvention de 900 000 €, ce qui correspond à une subvention moyenne de 750 000 € par an.

En appliquant rétroactivement les 2 données qui sont particulières aux exercices précédents, le solde de l'épargne brute correspond à 2 536 en 2019, 2494 en 2020, 2100 en 2021 et 2366 pour 2022. La baisse pour l'année 2021 correspond aux 8 % des frais de personnel.

Concernant l'estimation de l'augmentation du coût de l'énergie, selon les calculs présentés en commission d'énergie avec un taux d'économie de 80 % sur l'éclairage public, 40 % sur l'électricité et le chauffage (plus complexe car comprenant beaucoup d'inertie), l'impact pourrait être entre 460 000 et 710 000 €. Il ne s'avance pas à faire un pronostic pour 2024.

Pour les autres dépenses, la politique de la petite enfance, connue de tous, pourra continuer à évoluer mais il ne peut préjuger d'une orientation budgétaire particulière au niveau du ROB.

Pour l'entretien courant des bâtiments et tout ce qui touche ce secteur, l'impact de l'inflation et des revalorisations salariales devra être compensé par une revalorisation des bases fiscales de 7,1 % (pour une estimation selon lui à 5,8 %). L'Etat a demandé une augmentation des impôts de 1,3 % et à sa connaissance, personne ne va baisser les taux.

Compte tenu du fait que les salaires et que l'entretien des nombreux bâtiments sur la commune ont dérivé beaucoup plus dans l'inflation (+ 15 % le bâtiment), il estime que l'impact de ces valorisations et du coût de l'entretien des bâtiments pourra être compensé par les 7,1 %.

En enlevant le coût de l'énergie, la commune arriverait entre 1,7 et 1,4 de solde. Ce solde de fonctionnement servira à couvrir le remboursement de la dette, les investissements de reconstitution avec le FCTVA, l'indice des prix, avec une inflation du bâtiment pour arriver à 1,050 million. Après soustraction, il reste pour des opérations neuves ou du fonctionnement ou de l'investissement entre 350 000 et 100 000 €, solde trop faible.

La commune dispose de cessions de terrains possibles pour l'investissement. Mais pour des programmes de fonctionnement, la commune se retrouve contrainte ne finançant pas du fonctionnement en cédant des terrains, même si comptablement ce sont les comptes 775 et 675 de dettes qui sont impactés. Les produits de cession des immobilisations arrivent dans l'épargne brute pour virer en investissement et il ne faut surtout pas l'utiliser pour embaucher, pour un nouveau service. La solution qu'il répète régulièrement, en accord avec ce que disait Éric WOERTH à l'époque, « *cherchons d'abord à ne pas faire de dépenses supplémentaires et si on peut faire des économies avant de penser à des augmentations d'impôt* », au contraire de la CCAC qui a majoré ses taux d'imposition et sur lequel Madame MARTIN apportera peut-être des explications.

Pour lui, dans une situation de chahut de ce genre, il faut faire calme plat pendant quelques temps pour voir ce qui va se passer et être sage. La politique à mener est de ne pas faire varier le taux d'imposition, ne pas l'augmenter et par contre regarder les éléments politiques qui pourraient améliorer les choses.

Pour les économies de routine, la première des mesures qu'il propose est de suspendre les dépenses de fonctionnement jusqu'en septembre. En septembre, la municipalité disposera des chiffres de l'énergie dépensée pendant l'hiver 202-2023 et pourra voir si les mesures de restriction ont porté leurs fruits et à quelle hauteur, si la commune se situe en variante basse ou en variante haute dans les résultats. La municipalité prendra aussi connaissance des prix du gaz et de l'électricité pour 2024 négociés par le SE 60.

La deuxième mesure concerne l'accélération de la transition énergétique. Il se peut que l'année prochaine les prix de l'énergie s'effondrent, ce qui permettrait de dégager des fonds, mais il pense qu'à long terme l'énergie va coûter de plus en plus chère de façon tendancielle, même si les prix spot fluctuent selon la conjoncture (guerre en Ukraine, etc.). En pensant à l'avenir énergétique du pays, en le rendant plus indépendant et en consommant moins, la commune ne peut que réduire sa dépendance énergétique. Des mesures seront proposées, plus ou moins populaires, comme la poursuite de l'extinction de l'éclairage public jusqu'en novembre, date où le prochain maire verra s'il peut proposer au Conseil municipal une évolution sur l'éclairage public. Cette extinction à 21h n'est pas un dogme, mais une mesure conjoncturelle pour obtenir des résultats. L'éclairage des bâtiments, en passant en LED avec détection, pour éviter des bâtiments éclairés en pleine nuit et une économie grâce à des ampoules LED. Le chauffage, plus difficile à réguler au niveau d'une température préconisée de 19°. La municipalité a voté une mission de régulation pour 180 000 € qui devrait produire des effets selon l'avis des techniciens et ingénieurs du SE60. L'isolation des bâtiments, complexe à Gouvieux avec des édifices anciens en pierre ou en brique dans un style Rothschild, ne permettant pas une isolation par l'extérieur. Les pompes à chaleur qui consomment de l'électricité, donc un rendement financier décrié, mais envisagées pour la Ferme et pour le multi-accueil. La commune bénéficie à ce sujet des conseils du SE60. Des investissements beaucoup plus à long terme sur au moins 2-3 ans pour des énergies renouvelable genre photovoltaïque. Les services ont tenté d'obtenir des financements du fonds vert (résultats en avril 2023). La possibilité de céder des terrains pour financer des investissements productifs d'économie d'énergie. Ce type d'investissement est productif sur le plan financier mais peu productif en termes de service à la population, l'isolation du gymnase par exemple n'amenant pas un nouveau service. Le financement d'investissements immobiliers, par exemple l'achat de murs de commerce, l'acquisition de parcelles dans les bois, pour financer des investissements en cédant d'autres terrains ou en empruntant. La commune a d'ailleurs fait une proposition pour le terrain en bas du chemin des alouettes et pour l'opération Amic Eglise.

Il ne peut s'avancer à des prévisions aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et s'est contenté de faire l'état de souhaits d'investissements sur la base de ce qui est déjà engagé comme réflexions ou études. Les projets représentent un investissement sur 3 ans à hauteur de 6 millions.

- Des économies d'énergie fournies par le SE60 ;
- Une zone 30 (étude IRS) ;
- Un schéma directeur cyclable pour lequel une commission ou un groupe de travail devra se réunir bientôt ;

- L'amélioration des quartiers, programme SE60 auquel il faut ajouter l'amélioration de la voirie correspondante (finalisation des Carrières, de la rue de la Treille, la rue des Repas). Reste la rue Blanche avec le programme COGEDIM et le bout de la rue Paul Bert ;
- Eau et assainissement ;
- L'achèvement de Vital Valley pour 250 000 €. Il rappelle que la commune a acquis ce bâtiment de 500 m² pour 475 000 € soit 1000 €/m² terrain compris, ce qui reste une très belle affaire ;
- Le clubhouse du foot ;
- Les aménagements PMR 300 000 € (sous réserve d'une éventuelle renégociation avec l'Etat).

Il n'a pas indiqué l'église, vu les difficultés avec le financement de l'Etat et le projet n'étant pas fini d'élaborer pour la refondation de la structure et la rénovation de confort dans les 3 ans qui viennent.

En conclusion :

Pour financer les économies d'énergie, la commune devra céder des terrains municipaux et il suggère à l'équipe qui sera en place de céder les 5 terrains de gauche au bois des bouleaux qui pourront rapporter aux alentours de 2 millions d'euros. 2 millions, plus quelques subventions et de l'autofinancement récupéré grâce au programme d'économies permettront de financer une partie des dépenses nouvelles.

En matière d'endettement, il rappelle sa doctrine. L'endettement de Gouvieux correspond seulement à 20 % de l'endettement des villes de même strate. Pour lui, une commune qui perçoit des revenus plus faibles que les autres doit s'endetter moins que les autres pour pouvoir rembourser. Il souligne que les taux d'intérêt ont augmenté et qu'en cas d'emprunt, celui-ci doit financer uniquement des investissements productifs qui permettent d'avoir du rendement au-delà du taux d'intérêt, comme l'achat de quelques murs de commerces financés à un taux d'intérêt de 2 ou 2,5 % pour un rendement de 6 % le delta de 3,5 % supplémentaires permettant de rembourser le capital au cours du temps.

Le ROB reprend ses propositions d'orientations. Il rappelle le choc énergétique que personne n'avait anticipé. Les tableaux mis en annexes permettent des comparaisons avec les communes voisines sur les recettes, les dépenses de personnel, les taux de taxe foncière, les droits de mutation.

Concernant l'eau et assainissement, la commune n'a pas d'orientation particulière, les ayant renégociés il y a peu de temps, cette question concernant aujourd'hui plus des orientations juridiques. Sur l'aspect budgétaire, une réflexion est menée pour savoir si la commune transfère cette compétence à la communauté de communes. Il rappelle que les opérations Gambetta et MAM sont terminées.

Monsieur le Maire lance le débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

Madame MARTIN reprend, en préambule, les propos de Monsieur le Maire lors du Conseil municipal du 8 mars 2021 où il demandait à l'article 20 une correction sur le calendrier du débat d'orientations budgétaires en précisant de préférence avant le 15 mars. Le rapport étant présenté le 15 mars, elle demande ce qui a motivé à faire un ROB si tardivement contrairement aux années précédentes. Elle revient sur le ROB, étape importante dans la préparation du budget et qui permet de mettre en perspective l'année écoulée et l'exercice à venir. Ce ROB met en évidence que le budget voté par la majorité l'année dernière n'a pas été réalisé dans sa totalité avec plus de 2 millions en restes à réaliser sur un budget d'investissement de 6 millions d'euros, ce qui fait qu'un 1/3 du budget n'a pas été réalisé. Ce résultat pourrait les réjouir, l'endettement de Gouvieux étant très inférieur aux autres communes, mais finalement n'est peut-être pas une si bonne nouvelle puisque les impôts ponctionnent les ménages de Gouvieux sans qu'ils ne puissent espérer les services à la hauteur bien que des besoins réels existent. Dans ses propos introductifs, Monsieur le Maire fait référence à la progression du salaire moyen des Godviciens de 2,6 % sur 3 ans, en faisant référence à la Banque de France qui parlent d'un salaire moyen qui a augmenté de 5 % contre 1 % les années précédentes. Pourquoi autant de différences sur la commune de Gouvieux, elle serait curieuse de le savoir. Elle revient sur la suggestion qu'ils avaient proposée l'année dernière de baisser les impôts dont il est fait référence dans le texte. Elle rappelle que cette proposition avait été faite au regard de la situation financière de la commune et du faible investissement.

Ils avaient d'ailleurs rappelé les propos du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes du 28 septembre 2021 qui suggérait une réflexion quant au niveau de la fiscalité locale, réflexion qu'ils appelaient de leurs vœux l'année dernière en disant qu'il serait peut-être bien d'y réfléchir plutôt que de reproduire d'une année sur l'autre systématiquement le même taux de fiscalité. Quant à sa position à la communauté de communes, elle rappelle que Monsieur le Maire sait très bien que le budget de la communauté de communes ne se construit pas de la même manière que le budget de la commune. Un bâtiment municipal ne s'entretient pas de la même manière que la piscine AQUALIS. Le budget de la communauté de communes comprend 82 % de dépenses sur lesquelles elle ne peut absolument rien faire, ayant subi l'augmentation du SDIS pour laquelle elle pense que tout le monde reconnaît qu'il est hors de question de diminuer le budget alloué aux pompiers, du FPIC, peut-être que Monsieur le Maire souhaite que celui-ci soit de nouveau renvoyé vers les communes ou encore, et sujet longuement abordé à la communauté de communes, la piscine AQUALIS qui est le seul équipement qui a des dépenses bien plus importantes qu'imaginées, pour toutes les raisons exposées aussi sur la commune. Rien que ces 3 postes représentent une augmentation de 350 000 € avec en plus la revalorisation des agents, mais aussi l'augmentation des bases de 7 % ce qui représente pour la communauté de communes 200 000 €. Elle se rappelle que Monsieur le Maire avait demandé une année de moratoire à la communauté de communes en 2023, le président François DESHAYES lui avait répondu que c'est ce qu'il faisait depuis 5 ans. Monsieur le Maire avait aussi proposé le financement du déploiement des nouvelles prises de très haut débit, reprises en partie par les communes, mais il est difficile d'absorber des augmentations qui n'étaient pas décidées par la communauté de communes et c'est pour cela qu'elle disait en préambule que Monsieur le Maire comparait des choses qui ne sont pas comparables. Il est fait référence aussi dans le propos introductif à la loi SRU et demande ce qu'elle vient faire dans le ROB, hormis le message que Monsieur le Maire souhaite faire passer, mais aujourd'hui, dans ce Conseil, elle pense que personne n'a voté pour la fusion sous-entendue dans des propos complètement mensongers. Par contre ils se rendent compte et constatent que les constructions sont bien réalisées par Monsieur le Maire, et il semble d'ailleurs, pour parler avec certains des conseillers municipaux de la majorité, qu'elles ne sont pas appréciées par tout le monde. Monsieur le Maire fait référence à l'EPFLO qu'il a présidé alors même que la commune n'y était pas adhérente, finalement Monsieur le Maire pratique le en même temps avec un pied dedans et un pied dehors. Sur la politique de la petite enfance, elle souhaite rappeler que c'est un des sujets sur lequel ils n'étaient pas d'accord et qui l'a poussée avec Monsieur Frédéric GONDRON à démissionner notamment par rapport à la Maison des Assistantes Maternelles, l'organisation des halte-repas et halte-goûter ou encore le choix imposé aux habitants de la commune en ce qui concerne le mode de garde des enfants. Elle se permet de soulever quelques incohérences dans le rapport d'orientations budgétaires, notamment les droits de mutation. Même si personne ne peut prévoir l'avenir, ils sont plutôt minimisés qu'augmentés, comme l'expérience le montre sur les précédentes années. Sur l'épargne brute qui est souvent bien meilleure que ce qui est annoncé, elle attend de voir ce que va donner le compte administratif 2022. Concernant la subvention au CCAS qui a été calculée selon une moyenne, elle rappelle qu'elle accompagne les familles notamment les assistantes maternelles mais a cru comprendre qu'il y avait moins d'assistantes maternelles sur la commune, donc a priori moins d'enfants gardés, et demande pourquoi il n'a pas été fait plutôt un ratio par rapport aux familles. Concernant l'augmentation de la masse salariale, elle sera curieuse dans le prochain budget 2023 de voir sa présentation détaillée. Elle revient sur 2 phrases dans le rapport d'orientations budgétaires qui lui semble différentes : page 4 « *la commune dispose d'un patrimoine cessible mais personne ne peut souhaiter que nous cédions du patrimoine communal pour payer du chauffage, ce serait une hérésie absolue* » et page 10 « *il est évident qu'au moins pour financer les économies d'énergie, il faudra céder des terrains municipaux* ». Son groupe souhaite rappeler que comme l'an dernier, il aurait aimé voir certaines orientations notamment il n'est plus abordé la sécurité, alors que l'année dernière elle était évoquée dans le ROB, il est harmonisé une politique de rémunération à destination de l'ensemble des agents, mais il serait bien aussi d'harmoniser ou de répondre à leurs sollicitations dans le domaine de leur formation valorisant leur travail tout au long de leur parcours professionnel. La politique d'acquisitions et de cessions foncières et immobilières se poursuit mais à quelles fins autres que celle de la préservation des espaces naturels. Certes des cessions sont programmées mais que fait la majorité de la recommandation de diminution de l'artificialisation des sols, en continuant à construire en centre-ville. D'ailleurs en commission aménagement, un temps il a été dit que la commune ne vendrait pas de terrains, finalement il a été dit qu'elle en vendrait, ils ont un peu de mal à suivre et ce soir il est avancé 5 à 7 terrains à vendre. Dans le domaine des travaux de maintien en état du patrimoine municipal, elle regrette le peu d'investissement, déjà souligné l'année dernière sur les chemins qui sont une des richesses de la commune. Finalement, la présentation du ROB ne concerne que des généralités.

Les problématiques d'énergie sont abordées, mais pourquoi la municipalité ne se lance pas un défi énergétique par rapport à la situation actuelle. Il est indiqué une étude qui concerne les bâtiments des services techniques et elle demande où en est l'état de cette réflexion. Pour ce qui est de la politique d'animation locale, elle constate que celle-ci a un peu disparu dans le ROB de cette année. Des choix sont faits, qu'elle peut comprendre comme le projet Vital Valley ou le clubhouse de foot qui représentent 500 000 € dans le budget, mais n'y avait-il pas d'autre choix à faire puisque Monsieur le Maire écrit que chacun comprendra qu'on ne puisse donner aucune certitude quant aux dépenses nouvelles qu'on pourrait envisager. Elle confirme que les temps sont durs avec des collectivités contraintes et elle aurait souhaité avoir une vision pour la commune. Ils n'auraient pas fait en tout cas les mêmes choix et auraient souhaité voir un véritable plan de rénovation énergétique avec peut-être des nouveautés. La municipalité verse des aides au ravalement, pourquoi pas trouver un équilibre sur les aides aux travaux de rénovation énergétique par exemple. Il a été évoqué l'élaboration d'un schéma de circulation sans tellement en savoir plus, et elle aimerait avoir un véritable schéma de circulation douce qui présente peut-être la cohabitation qui aujourd'hui met en avant toutes les mobilités, pas que le vélo. Prendre aussi en considération les difficultés des familles dans le mode de garde des enfants, et elle rappelle qu'une pétition a circulé qui a fait plus de 1670 signataires.

Monsieur MARCHAND précise une pétition anonyme.

Madame MARTIN conclut que pour toutes ces raisons, ils ne sont pas en accord avec le ROB et qu'ils auraient souhaité voir Gouvieux sortir d'une vision comptable avec de véritables projet et des ambitions pour la commune qui s'inscrivent dans un avenir qu'ils souhaitent collectif, durable et responsable.

Monsieur MARCHAND apporte quelques réponses techniques sur son document pour lever toute ambiguïté. En ce qui concerne la vision de la commune il pense avoir toujours eu une vision pour la commune qui n'était pas si mauvaise.

Madame MARTIN a fait une bonne observation sur les restes à réaliser, mais il rappelle que la municipalité n'utilise pas le mécanisme des autorisations de programme, ce qui pourrait s'envisager. Il souligne qu'à chaque fin d'exercice avec des restes à réaliser importants, la municipalité a toujours su anticiper pour pouvoir les financer l'année d'après.

Sur les DMTO et le CCAS, son calcul n'est pas une moyenne, mais une analyse précise sur 4 exercices. Il ne s'agit pas d'un montant divisé par 4. Pour les DMTO, qui ont été de 1,22 million en 2022, le nombre de transactions a déjà baissé de 20 % et il a rajouté par précaution 5 %. Certains articles et commentaires sur les SCPI sont en faveur de ce raisonnement. 1,22 millions moins 25 % amènent à un prévisionnel de 750 000 €.

Le nombre d'enfants gardés ne baisse pas parce que le nombre d'assistantes maternelles baisse pour 2 raisons. En premier, sur les 6 assistantes maternelles en MAM, 5 ne sont pas de Gouvieux. Les nourrices agréées à Gouvieux sont moins nombreuses mais le plus important est le nombre d'enfants qu'elle peuvent garder avec des agréments actuellement jusqu'à 4 au lieu de 2,3 auparavant. Tendanciellement le nombre d'assistantes maternelles diminue, mais pas le nombre d'enfants gardés.

Pour les constructions en centre-ville, il rappelle à Madame MARTIN qu'elle a voté le programme COGEDIM. Pour le défi énergétique, il invite à trouver une autre commune de l'Oise qui éteint l'éclairage public de 21h00 à 7h00. L'extinction à Chantilly est par exemple de 1h00 à 5h00. Il n'a pas l'habitude de faire beaucoup d'esbroufe mais pense répondre au défi énergétique en prenant des mesures d'économie d'énergie.

Pour la politique d'animation, celle-ci n'est pas réduite en 2023 et la ville continuera à fonctionner comme avant en maintenant toutes les créations de 2022, que ce soit Chouette de l'art, la fête du cheval et d'autres manifestations. Pour les concerts gratuits, la commune verra s'il faut les multiplier.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur MARCHAND** fait prendre acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le débat d'orientation budgétaire tant sur le budget général que sur les budgets annexes Eau, Assainissement, Centre-ville et Gambetta, sur la base du rapport annexé portant sur les orientations budgétaires de la ville de Gouvieux, a eu lieu, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

5- CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT : RUE CORBIER THIEBAUT ET RUE THIERS, IMPASSE DES CARRIERES ET RUE DE LA TREILLE

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose que la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Haut Débit rue Corbier Thiebaut et Rue Thiers, impasse des Carrières et rue de la Treille concerne le programme pluriannuel d'engagement de la commune de Gouvieux avec le SE60.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte :

- D'approuver les conventions de participations financières à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit, conclu avec le SMOTHD ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

6- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN – BT / EP / RT – RUE GAMBETTA ET CHEMIN DE LA GOURSAULE

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose qu'il s'agit du même type de convention que le point 5.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte

- D'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux de mise en souterrain BT (Basse Tension) / EP (Eclairage Public) / RT (Réseau Téléphonique) rue Gambetta et chemin de la Goursaule ;
- De demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- De prendre acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- D'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- De proposer au budget communal 2023, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel annexé :
 - ✓ Les dépenses afférentes aux travaux 193 943, 44 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention),
 - ✓ Les dépenses relatives aux frais de gestion 25 822, 95 € ;
- De prendre acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;
- De prendre acte du versement du solde après achèvement des travaux.

7- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : ATTRIBUTION DE JOURS DE RTT FORFAITAIRES

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose qu'il a été proposé une attribution de 14 jours de RTT forfaitaires aux cadres plutôt qu'un forfait heure. Il souligne que la plupart des communes propose maintenant des RTT pour les cadres qui ne sont pas aux 35 heures dont il rappelle le mécanisme selon les situations de carrière.

Les cadres à 35 heures, en cas de dépassement des 35 heures, perçoivent des heures supplémentaires majorées financièrement, avec des majorations de nuit et pour le dimanche. Les cadres qui ne sont pas à 35 heures sont censés travailler un nombre d'heures raisonnable mais qui correspond aux besoins d'encadrement de la commune. Cela correspond à des semaines où les cadres font 35 h, parfois moins et parfois plus en cas d'apparition d'une difficulté, un projet, un engagement particulier. Deux méthodes de calcul pour les RTT. Soit les cadres sont à 37h50 avec 2h50 à récupérer, soit un forfait d'un certain nombre de jours. La proposition est un forfait de 14 jours de congés supplémentaires (qui équivaut au calcul de la première méthode). Soucieux des cadres engagés pour la commune qui ont des enfants, il leur est proposé de prendre une semaine de vacances sur les deux aux vacances scolaires de la Toussaint, Noël, février et Pâques (soit 4 semaines) + 4 semaines l'été (soit 8 semaines) + 1 semaine pour les circonstances de la vie : deuil, envie, déprime, etc. (soit 9 semaines), ce qui fait 5 semaines + les 14 jours + plus une petite partie de jours fériés intégrés soit 9 semaines.

Madame MARTIN demande s'il s'agit d'une annualisation du temps de travail.

Monsieur MARCHAND répond qu'il ne s'agit pas d'une annualisation au sens des 35 heures annualisées pour donner 1607 heures, mais une considération de l'activité annuelle menant à 14 jours de congés supplémentaires.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de 25 votes, adopte :

Article 1 : La détermination et l'attribution de jours ARTT

Des jours d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail (ARTT) sont accordés aux agents appartenant à un corps ou affectés sur un emploi dont les missions impliquent une durée de travail supérieure à 1607h par an sous la forme d'un forfait de 14 jours.

Article 2 : Utilisation des jours ARTT

L'année de référence est l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

Les jours ARTT doivent être pris au cours de l'année au titre de laquelle ils sont dus.

Les jours ARTT non pris au titre d'une année N ne peuvent être reportés sur l'année N+1. Ils sont perdus. Afin d'utiliser la totalité, l'employeur peut imposer la prise de jours de ARTT.

Néanmoins, ils peuvent être épargnés sur le CET de l'agent après demande d'ouverture dès lors qu'il remplit les conditions pour en bénéficier.

Article 3 : Réduction des droits ARTT – Absence de génération de RTT

Les agents placés en congés de maladie, de longue maladie, ou de longue durée, ainsi que les agents en congé de maternité, de paternité, d'adoption, d'accompagnement de personnes en fin de vie, en congés de proche aidant ou bénéficiant de jours d'absence pour événements familiaux (position d'activité) ne peuvent être regardés ni comme exerçant effectivement leurs fonctions ni comme se trouvant à la disposition de leur employeur et en situation de devoir se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer à des occupations personnelles. Aussi, ils ne peuvent générer de RTT.

L'agent se verra ainsi amputé son crédit annuel d'ARTT d'une journée dès lors qu'il aura atteint, en une seule fois ou cumulativement, un nombre de jours d'absence pour maladie ou autres congés susvisés

8- INSTAURATION DU TELETRAVAIL

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose que la charte du télétravail est une obligation légale. Il est plus complexe d'instaurer le télétravail dans une mairie que dans une autre instance publique comme le Conseil départemental. En effet, l'objectif de service d'une mairie est d'être proche des citoyens pour l'accueil, l'aide aux documents tels que des permis de construire ou les dossiers d'aides sociales, la bibliothèque, la police municipale, services qui peuvent être difficilement rendus en visio ou au téléphone uniquement.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE rappelle être un pro du télétravail. Monsieur le Maire vient de lui apporter quelques réponses, mais il souhaite connaître le nombre de jours par semaine, l'incidence pour l'accueil du public, si les agents à terme deviendront polyvalents sur leurs postes ou sur leurs compétences et s'il existe une demande des agents pour un passage en télétravail.

Monsieur MARCHAND répond que le télétravail concerne une journée par semaine. Le télétravail permettra aux cadres qui habitent à 40 ou 50 minutes de Gouvieux de travailler leurs dossiers dans le calme et sans sollicitation intempestive.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE demande si l'incidence sur l'accueil du public sera nulle.

Monsieur MARCHAND le confirme, une mairie étant au service du public.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE demande si les agents deviendront à terme polyvalents sur certaines missions.

Monsieur MARCHAND lui répond que c'est déjà le cas.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE souligne que le télétravail était une demande attendue des agents.

En l'absence d'autre observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte l'instauration du télétravail selon les termes de la note de synthèse fournie en annexe.

9- COMMUNICATION DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

Monsieur MARCHAND, rapporteur, expose que la Chambre Régionale des Comptes a remis son rapport qui porte soit sur un rappel à la loi, soit sur des recommandations.

Contribution d'emploi des véhicules de fonction et de service : ce point a été réglé par la délibération votée le 17 juin 2021.

Recensement exhaustif des actifs immobilisés : il précise que le compte 20 correspond aux immobilisations en cours. Quand la commune débute un projet, l'immobilisation doit être comptabilisée et les dépenses correspondantes apparaissent en compte 20. A la fin du projet, il est pris acte, le compte 20 est transféré sur le compte 21. Pour l'inventaire de tous les actifs immobilisés, le recensement a déjà été fait. Les dotations aux amortissements seront déterminées.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau a été présenté.

Les conventions avec les associations qui reçoivent une subvention annuelle supérieure à 23 000 € : il précise que les conventions ne comprennent pas le prix de l'immobilier pour les associations (gymnase, courts de tennis, terrains de football). Les associations fournissent un compte rendu annuel détaillé qui a été modifié sur deux aspects récemment :

- Le premier, le détail des contrats du personnel pour éviter des contrats de travail mal rédigés qui se terminent aux Prud'hommes comme pour le club de basket. Pour anticiper et leur offrir un conseil, il est proposé aux associations une rubrique « personnel » avec le type de contrat, CDI, CDD, mais il rappelle que les associations, entité juridique disposant d'un bureau, sont libres de leurs embauches.

- Le second, une rubrique « perspectives à trois ans ». Les associations devront préciser les perspectives en termes de nombre d'adhérents et de manifestations. Il rappelle que la politique associative de la mairie de Gouvieux concerne en priorité les enfants de Gouvieux. Tripler un nombre d'adhérents par des adultes de Lamorlaye ne sera pas subventionné par la mairie. Par contre, tripler le nombre d'adhérents par des enfants de Gouvieux sera subventionné. Certaines associations souhaitent aussi participer aux Jeux Olympiques. Cette nouvelle rubrique sera formalisée avec les adjoints et les adjointes concernés. Le positionnement pour les conventions avec les associations sera basé sur le compte rendu annuel, la situation et les projets d'avenir.

La convention-cadre avec le CCAS : la municipalité va établir une convention cadre avec le CCAS sur la politique menée en matière de petite enfance. Il rappelle que le président du CCAS est le maire de la commune et que la subvention versée au CCAS sert de principe à mener la politique définie par la commune.

Concernant la rédaction d'un guide interne à la commande publique : il souligne que Gouvieux dispose de peu de marchés publics qui sont plutôt des marchés répétitifs comme le nettoyage, le service de cars, les marchés de travaux et de temps en temps, pour des projets plus spécifiques comme une MAM, une passation de marchés supplémentaires. Un guide de la commande publique sera réalisé, bien que cette mesure soit pour lui plus une perte de temps pour sécuriser par rapport à quelques maires qui commettent des irrégularités par rapport au 99 % de maire qui sont réguliers. Idem pour l'agenda d'accessibilité programmé.

Il précise que la commune est en train de réaliser le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui concernera une baisse du rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, dont la désimperméabilisation des sols fait partie.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** demande de prendre acte.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, prend acte de la communication du rapport.

10- EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES

Monsieur MARCHAND informe sur l'exercice des compétences déléguées.

- Fixation des modalités de séjour de 2 classes CM1 et CM2 de l'école élémentaire Marcel Pagnol pour une sortie au Mont Saint-Michel.
- Convention avec la communauté de communes à propos de l'utilisation scolaire d'AQUALIS.
- Utilisation de dépenses imprévues pour remplacer des agents en accident de travail ou en arrêt maladie prolongé.
- Mise à disposition d'un logement pour Monsieur Sébastien DELANDE le gardien de police qui va partir.
- Le balayage mécanique par aspiration des voies communales a été attribué à VEOLIA pour : le centre-ville 36000 € ; la zone verte et secteur périphérique 36 000 € ; passage supplémentaire 500 € ; passage supplémentaire avec une benne 900 € ; nettoyage de la place du marché 19 500 € le dimanche et pas le jeudi.
- Prolongation du marché d'entretien de 20 jours suite à un problème de délai sur la procédure.
- Contrat d'entretien de maintenance des installations de chauffage / ventilation pour toutes les chaudières à la Société STIO à Villers-Saint-Paul pour 14 000 € de redevances forfaitaires avec un prix de déplacement et main d'œuvre dépanneur de 56 € hors taxes.
- Mise à disposition d'un local professionnel à Madame REDON pour une prestation design et architecture d'intérieur, vente de cuisines, etc., pour un loyer de 838,20 hors charges, bail de 24 mois. Il rappelle que la commune propose en règle générale un bail de 2 ans de façon à ne pas être d'emblée dans un bail commercial pour une activité débutante, sauf demande contraire.
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle de la Ferme, demande de subvention à la préfecture de l'Oise.
- Passage en LED avec détection d'éclairage sur les bâtiments publics et le terrain de foot, demande de subvention auprès de la préfecture de l'Oise, sollicitation de 100 000 € pour 250 000 €.

- Le renforcement des bornes incendie rue Corbier Thiebaut et rue de la Mairie (370 000 €), demande de subvention auprès de la préfecture de l'Oise.
- Un remboursement de 210 € à Madame FOREST pour rétrocession d'une concession au cimetière.

11- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND indique répondre aux 11 questions du Conseil précédent plus 1 posée pour ce Conseil pour respecter le droit aux 12 questions.

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la première question.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Beaucoup de travaux se déroulent ces derniers temps dans la commune. Malheureusement de nombreux habitants nous interrogent car ils n'ont pas ou très peu d'informations, comme nous d'ailleurs. Les informations sont bien trop souvent tardives. Pourriez-vous nous dire comment vous comptez remédier à ce manque d'organisation dans l'information aux habitants. »

Monsieur MARCHAND répond :

« La règle c'est, lorsqu'il y a une gêne apportée aux riverains de diffuser un ou plusieurs courriers successifs informant des travaux. Dans le cas où il y a en outre nécessité de discuter avec les riverains de l'aménagement projeté, par exemple lorsqu'il y a des trottoirs à refaire comme ça a été le cas rues Paul Moreau et Léon Potdevin, nous organisons une ou plusieurs réunions de quartier. Il peut arriver néanmoins que des riverains ne soient pas informés en raison de plusieurs facteurs : riverains en vacances, riverains qui jettent les courriers avec la publicité et également ça peut arriver il faut le reconnaître des trous dans la distribution dans les boîtes aux lettres. Il n'y a donc pas de manque d'organisation dans l'information des habitants, nous sommes vigilants à ce sujet, mais on le sera encore plus grâce à vous. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la deuxième question concernant la politique foncière.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE indique transmettre au Conseil municipal les questions que les administrés souhaitent poser.

Monsieur MARCHAND lui répond que c'est lui qui pose la question et non les administrés.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Nous apprenons dans le dernier numéro de Contact Gouvieux que la Mairie a de nouveau réalisé 2 acquisitions immobilières, une maison rue Blanche et le bâtiment du centre de remise en forme appelé Vital Valley. Si on peut comprendre l'intérêt de la maison rue Blanche en vue de poursuivre l'aménagement du centre-ville, l'acquisition du bâtiment Vital Valley pose plus de questions. Est-il possible d'avoir des informations précises sur le projet de la mairie concernant ce bâtiment ? »

Monsieur MARCHAND répond trouver cette question extraordinaire de désinvolture, même de mépris pour le Conseil municipal. Il rappelle que Monsieur ARAUJO-LAFITTE a visité les lieux et que leur groupe a voté pour l'acquisition Vital Valley lors du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022. Le projet d'acquisition avait aussi été présenté à l'occasion du DOB du 16 mars 2022. Si son groupe d'opposition vote sans savoir de quoi il s'agit, il trouve cela inquiétant et démontre qu'ils n'assument pas leur vote dès qu'un habitant critique une décision.

« Vital Valley accueillera le club de billard, nous supprimerons une passoire thermique et pourrons récupérer une douzaine de places de stationnements. Il accueillera aussi le team Wellness et nous récupérerons le rez-de-chaussée de l'immeuble de la Tannerie. Et il accueillera 2 kinésithérapeutes, le bail est en cours de signature. Il reste un bonus, une grande salle vitrée qui pourra accueillir des activités de yoga, de danse, etc., en particulier probablement des activités qui ont lieu actuellement rue Blanche.

Par ailleurs, le site pourra ultérieurement en fonction de nos moyens accueillir un parcours de santé car il s'y prête très bien. Pour mémoire, nous avons acquis le site pour environ 1 000 € du mètre carré, les travaux en cours feront moins que doubler ce coût, ce qui reste très avantageux. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la troisième question concernant la sécurité routière.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Concernant la dangerosité du carrefour à l'entrée de Gouvieux en provenance de Chantilly, nous avons par courrier en septembre 2021 interrogé Madame Nadège LEFEBVRE suite à un accident. Une réunion s'est tenue avec vous et Monsieur CHAUVIN pour envisager des aménagements. Mais depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle. Où en est ce projet ? Avez-vous construit un projet avec Chantilly et le Conseil départemental ? » Il sait très bien que Chantilly est difficile à joindre pour en avoir parlé avec Monsieur le Maire.

Monsieur MARCHAND répond :

« Madame la Maire de Chantilly partage nos constats, mais je crois qu'elle se trompe sur le cadastre car elle pense que l'aménagement projeté ne touche quasiment pas la ville de Chantilly. C'est un point important à élucider puisqu'il s'agit d'aménager le tourne-à-gauche en venant de Chantilly Sud, qui est un des points majeurs du dispositif. Par ailleurs, elle ne prend pas position sur le fait d'avoir 1 ou 2 files venant de Chantilly en direction de Gouvieux, quand vous venez sous le pont et que vous allez vers Gouvieux, il n'y a qu'une file, mais aujourd'hui, il y en a une deuxième qui se fait qui passe sur le trottoir. Je crois qu'il serait plus sage de s'en tenir à une seule file pour ne pas provoquer d'accélération des véhicules. Je propose que nous nous rendions sur place à nouveau notamment pour confirmer ce point. Il reste la question des véhicules ou des motos qui arrivent trop vite depuis Gouvieux. Nous n'avons pas de solution proposée à ce jour sur ce point particulier autre qu'une éventuelle amélioration de la signalétique. Donc nous vous proposerons un rendez-vous, Monsieur ARAUJO-LAFITTE, dès que possible pour aller sur place. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Madame MARTIN pour la quatrième question concernant les procès-verbaux.

Madame MARTIN précise que cette question date du mois de décembre et qu'elle n'a pas vérifié si le site était à jour. Cette question leur a également été transmise par un citoyen.

« Les procès-verbaux et les comptes rendus des séances du Conseil municipal ne sont pas mis en ligne sur le site de la mairie, le dernier document datant du 28 juin 2022. Il semblerait que certaines obligations ne soient pas remplies. On vous avait déjà posé la question, vous nous aviez répondu que c'était par manque de présence d'un DGS. Il me semble que le poste aujourd'hui est pourvu, donc quelles sont les raisons de ce manquement ? »

Monsieur MARCHAND rappelle de nouveau que quelle que soit l'origine des questions, qu'elles soient transmises par un citoyen ou qu'elles émanent des élus, dans tous les cas ce sont les élus qui les posent et assument la responsabilité de la question. Il demande d'être conscient qu'en cas de problèmes avec une question (problèmes de personnes, injures ou de diffamations), c'est l' élu qui a posé la question qui personnellement en assume la responsabilité.

« Les PV et comptes-rendus sont désormais en ligne, nous avons un DGS et les obligations légales sont remplies. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Madame MARTIN pour la cinquième question concernant le fonctionnement des commissions.

Madame MARTIN expose :

« Lors de l'installation du Conseil municipal et le vote du règlement, vous avez créé des commissions. Trois ans après l'élection, nous constatons que certaines commissions comme celles de l'environnement, commission technique ou accessibilité ne se réunissent jamais ou celles comme les sports ou les écoles se réunissent très peu de fois ou à l'époque du mois de décembre. Vous nous aviez expliqué l'importance des commissions car c'est le lieu où les sujets sont abordés. Or il est facile de constater que cette instance de discussion ou d'écoute n'existe pas, ce qui vous permet de ne pas partager les sujets ou de les imposer puisque tout a déjà été décidé.

Aussi nous vous demandons de réunir ces commissions une fois par trimestre pour aborder les sujets courants avec un rendez-vous incontournable avant le budget pour évoquer les projets. Merci donc de nous préciser comment vous souhaitez dorénavant vous organiser pour réunir les commissions et ainsi répondre au règlement du Conseil municipal. »

Monsieur MARCHAND répond :

« Comme vous le savez, nous avons eu 2 ans de pandémie qui a rendu difficile, pour même dire impossible dans bien des cas, la réunion de personnes. Le principe est de réunir les commissions quand il y a un besoin, pas pour le plaisir de la réunionite. En ce qui concerne la commission technique, il est étonnant que vous la mentionniez car le Conseil municipal n'en a pas créé, je vous renvoie à la délibération du 23 juin 2020. Mais j'ai réuni plusieurs fois un groupe sécurité routière et un groupe énergie, groupes créés à ma demande, je le rappelle pour qu'il n'y ait pas d'usurpation dans ce domaine, auquel je vous ai demandé de participer alors même qu'il ne s'agissait pas de commission. De même que j'ai élargi la participation à la commission PLU dans bien des cas en invitant tout le Conseil. Il appartiendra au prochain maire de proposer un aménagement des commissions s'il l'estime nécessaire et je pense que ce sera le cas. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Madame PEJU pour la sixième question.

Madame PEJU expose :

« Vous n'êtes pas sans ignorer que la commission communale d'accessibilité est une instance obligatoire instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5000 habitants, qui permet de suivre le fameux Ad'AP agenda d'accessibilité programmée. Elle est composée de représentants de la commune et de personnes extérieures comme les associations de personnes en situation de handicap ou les structures locales souhaitant s'investir dans le domaine de l'accessibilité. Cette commission ne s'est jamais réunie lors de ce mandat alors qu'elle est obligatoire avec un rendez-vous annuel. Pourriez-vous nous donner les raisons de ce manque ? ».

Monsieur MARCHAND répond :

« Vous oubliez le passé, sur un tel sujet c'est de mauvais goût. Je vous rappelle en effet que Madame MARTIN a été adjointe responsable de l'accessibilité pendant 6 ans et je ne crois pas qu'elle ait jamais convoqué la commission accessibilité. Au cours de ce mandat, la situation a été complexe puisque je vous rappelle que nous avons été confinés dès le jour de l'élection et que pendant 2 ans il était hors de question de réunir des personnes qui, dans ce cas particulier, comprendraient ou auraient compris des personnes âgées et des personnes handicapées. Par ailleurs, les dirigeants des organismes dont nous souhaitons la représentation, MEDICIS CESAP, Pavillon de la Chaussée, éventuellement Fondation de Rothschild ont tous été remplacés pendant lesdites périodes. Les contraintes de pandémie étant terminées, nous allons donc pouvoir maintenant sans risque réunir une commission accessibilité. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la septième question concernant la santé.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Nous constatons de plus en plus de futurs départs de médecins généralistes ou de spécialistes comme les pédiatres sur la commune. Nous savons parfaitement que la commune n'y est pour rien, qu'elle n'est pas compétente en matière de santé. Toutefois, il est à remarquer que lorsque les communes se mobilisent, de bons résultats voient le jour, regroupement de médecins, rendez-vous de spécialistes, etc. Envisagez-vous de vous saisir de ce sujet ? Si oui comment comptez-vous vous y prendre ? Si non, pouvez-vous nous dire ce qui motive de ne rien faire sur ce sujet si important pour le quotidien des habitants ? ».

Monsieur MARCHAND répond :

« Il y a 2 ans, vous avez essayé de décrédibiliser les élus en proposant la création d'une sorte de tribunal populaire à leur encontre. Vous récidivez aujourd'hui en essayant à nouveau de me décrédibiliser de façon grossière. Votre question est une désinvolture injurieuse.

Il ne faut pas être un grand spécialiste en manipulation pour comprendre que votre question sous-tend une affirmation qui fera plaisir à la partie de la population la moins réfléchie, affirmation sur laquelle le maire « se fiche de la santé de ses concitoyens ». C'est très blessant. Je fais partie des gens qui considèrent qu'on n'a pas à racoler les électeurs, cette attitude mène aux extrémismes, l'histoire est pleine de gens qui ont cette attitude de mépris. Je ne méprise jamais l'opposition mais je désapprouve ce que vous faites là et je lutterai toujours contre les propositions méprisantes. Je vous engage à demander à Éric WOERTH ses commentaires sur le rôle que j'ai rempli en matière de santé dans le canton de Chantilly. Je pense que sa réponse vous fera honte. Je vais donc rappeler un peu longuement certains éléments concrets, parce qu'après 40 ans de mandat, je n'ai pas l'intention de me laisser chahuter sur ce genre de sujet de façon irrespectueuse. En 2003, après la démission de 3 présidents, le Conseil d'administration de l'hôpital des Jockeys a dû chercher un nouveau président. Aucun maire n'était candidat, moi non plus d'ailleurs, mais c'est quand même moi qu'on a désigné au motif, m'a-t-on dit, que je savais compter. L'hôpital des Jockeys était dans une situation financièrement difficile, ça a hélas duré, mais aussi dans une situation techniquement médiocre. Les chambres n'avaient pas de sanitaire complet, il y avait donc une partie de sanitaire collectif, la radiologie était archaïque, il y avait 3 salles de blocs opératoires et l'association gérant l'hôpital n'était même pas propriétaire des lieux, elle bénéficiait seulement d'un bail emphytéotique. J'ai d'abord fait en sorte que l'association devienne propriétaire des lieux ceci de façon à sécuriser l'avenir de l'hôpital, vous avouerez que ce n'était déjà pas si mal. L'hôpital a été entièrement refait dans les années 2010, chaque chambre a maintenant des sanitaires complets, il y a 5 blocs opératoires, il y a toute la radiologie numérisée, scanner et IRM. Par ailleurs, nous avons créé, et j'étais à l'initiative de cela, une filiale libérale là aussi de façon à permettre au chirurgien d'exercer au titre du secteur 2, c'est-à-dire avec la possibilité de dépassement d'honoraires. Ce qui veut dire que nous avons retenu les praticiens sur place. Là aussi chacun conviendra que nous avons été assez bons. Quand il y a eu une cessation de paiement, j'ai dû aller à Senlis défendre notre proposition de reprise, période difficile parce que le procureur pensait que notre filiale libérale avait vécu au détriment de la partie du secteur public. J'ai démontré que c'était rigoureusement le contraire, mais notre proposition de reprise a été, c'était un peu miraculeux, acceptée. Pendant cette période aussi, nous avons réfléchi à l'accueil non programmé, c'était une initiative en particulier du docteur ZANASKA, je vous invite à lui demander ce qu'il pense de mon rôle en matière de santé et je vous remercie de me faire part du résultat de vos investigations. L'accueil non programmé a évolué après le COVID puisque maintenant vous pouvez être reçu à l'hôpital des Jockeys directement, il n'y a plus besoin de passer par un intermédiaire médical de 9h00 à 19h00 les 5 jours de la semaine, c'est une sorte de pré-urgence. Ce dispositif a ses limites bien sûr, mais il apporte quand même un complément de sécurité à nos habitants. Comme membre honoraire de l'hôpital des Jockeys, je continue à suivre son évolution. J'en viens maintenant à la pratique libérale de la médecine ou des professions paramédicales. Je voudrais d'abord vous rappeler que nous avons vendu une maison rue de la Mairie à Messieurs DANAN et MOULA afin de réaliser une clinique dentaire. Parmi vous, certains imaginaient qu'on pourrait ou qu'on aurait pu en faire une salle culturelle. Nous avons préféré faire une opération en matière de santé, il y a aujourd'hui 6 dentistes, 1 orthophoniste, 1 ostéopathe et prochainement 1 ophtalmologiste. Par ailleurs, quand il y a une difficulté en matière de local paramédical, nous intervenons, comme nous pouvons. C'est ainsi que nous hébergeons 1 ostéopathe, 1 psychologue, 3 infirmières et que nous sommes en train de signer un bail avec 2 kinésithérapeutes. Vous conviendrez que là aussi ce n'est pas si mal. Par ailleurs dans l'opération de la rue Blanche, dont je ne sais plus très bien si vous la soutenez comme auparavant ou si vous ne la soutenez plus, nous avons négocié 200 m² au rez-de-chaussée qui vont devenir propriétés communales, 200 m² en blanc pouvant répondre à différents besoins de bureaux ou d'accueil des services, y compris évidemment dans le domaine de la santé. Là aussi, vous avouerez que comme vision de l'avenir, nous sommes plutôt bons. Je vais aussi vous raconter quelques anecdotes relatives aux parcours des médecins parce que vous dites encore des choses fausses à ce sujet. Quand il y a eu une construction de cabinet médical à la Chapelle-en-Serval, notre médecin des sports de l'hôpital des Jockeys, le docteur PASSEMARD s'est trouvé sans local. Vers qui s'est-il tourné ? Vers nous, pour ne pas dire vers moi. Nous avons hébergé le docteur PASSEMARD à Gouvieux pendant quelques temps dans des locaux municipaux, ceux qui étaient dédiés il y a encore peu de temps au coworking. Je vous invite à interroger le docteur PASSEMARD sur l'attitude du maire de Gouvieux en matière de santé et à me faire part de son appréciation. Il y a eu aussi 2 femmes médecins qui ont quitté le cabinet de l'avenue des Courtils à la fin de leur bail. Parmi elles, il y avait d'ailleurs mon médecin référent. Je les ai reçues et je leur ai proposé une installation à Gouvieux, mais elles craignaient que leur bail ne leur permette pas, parce qu'il y avait une clause de réserve. Nous avons fait aux frais de la commune de Gouvieux une consultation juridique, il n'y avait pas de risque pour elles à s'implanter ne serait-ce qu'à 100 mètres de l'ancien cabinet médical, je leur ai donc fait la proposition.

Mais de façon à apaiser les choses et à ne pas prendre de risque d'une situation locale conflictuelle, elles ont préféré aller à Chantilly. Il se trouve donc que j'ai désormais un médecin référent rue Victor Hugo à Chantilly. Je suppose qu'avec votre sens de l'opportunisme, vous constaterez que c'est la conséquence de la désertification médicale Godvicienne. Nous avons par ailleurs reçu 2 cardiologues qui avaient un projet pour Gouvieux et nous avons envisagé d'utiliser à cet effet la maison dont nous disposons derrière chez Bérangère, mais il se trouve qu'une des 2 cardiologues s'est désistée et la 2^e cardiologue s'est installée au parc des Aigles à côté de la pharmacie. Et je vous indique qu'à côté de la cardiologue, il y a aussi maintenant un médecin généraliste. Vous faites ensuite état d'une politique offensive en matière de maisons de santé. Sachez que nous la pratiquons avec le département mais qu'elle ne nous donne pas les résultats escomptés. Autant cette politique fonctionne pour les professions paramédicales et je viens de vous montrer que nous la pratiquons aussi nous-mêmes, autant ceci ne marche pas avec les médecins, les médecins ayant parfaitement les moyens de payer des loyers sans que les mairies s'en mêlent. Le département a finalement adopté une autre disposition, le versement d'une allocation importante de l'ordre du SMIC aux étudiants en internat. Je doute que ceci provoque une augmentation du nombre de médecins, mais par contre ça peut contribuer à maintenir dans l'Oise ceux qui y auront fait leur internat. Je vous invite en termes de confirmation à interviewer le maire de la Chapelle-en-Serval qui a réalisé une maison médicale, c'est une catastrophe. Je vous invite donc à interroger Monsieur Daniel DRAY et à me faire part de ses commentaires. Il reste une autre solution, qui est sous-jacente peut être dans votre tête parce qu'on peut s'attendre à tout, qui est celle de la création de dispensaires avec des médecins salariés. Les villes communistes pratiquaient ceci jadis, il s'agit d'avoir des médecins travaillant 35 h par semaine en étant bien payés, ça répondrait peut-être à une demande des médecins, mais ce serait néfaste à tout point de vue parce que remplacer un médecin qui travaillait 50 heures par un médecin qui est en travail 35, ce n'est pas ça qui fera augmenter le nombre de consultations. Voilà où nous en sommes sur ce sujet et j'avoue que cet exposé me permet d'oublier un peu la blessure que vous avez provoquée. Et si c'est nécessaire, je diffuserai ma réponse aux acteurs locaux de la santé. »

Cet exposé reprend tout ce qui a été fait au cours du temps pour la santé. « *Demain on rase gratis* », il connaît mais sous-entendre qu'il n'a rien fait toutes ces années pour la santé des Godviciens le déçoit fortement.

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la huitième question.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Nous avons découvert par hasard le changement de circulation rue Blanche et rue Paul Bert avec l'ajout d'un stop rue Paul Bert. Ce changement n'a pas été signalé au préalable. Il suffit d'arriver sur ce carrefour pour se rendre compte qu'il interroge quant à la priorité. Pourriez-vous nous dire quelle est la raison de cet ajout de stop et nous préciser pourquoi on maintient les deux stops à ce carrefour ? »

Monsieur MARCHAND répond :

« Il y a en effet un stop à la rue Paul Bert depuis plus d'un an, vous ne l'aviez visiblement pas encore remarqué. Comme vous le savez, la municipalité veille à la sécurité routière. Ce dispositif ne change pas la priorité. Quand vous arrivez par la rue Blanche, vous devez marquer le stop et s'il y a des véhicules rue Paul Bert ils sont à votre droite, ils se sont arrêtés aussi mais ils ont priorité sur vous. Ce stop a été installé parce que les véhicules de la rue Paul Bert franchissaient le carrefour trop rapidement. Nous avons répondu à une demande du voisinage qui nous a paru fondée. ».

Monsieur ARAUJO-LAFITTE demande si deux voitures arrivent presque en simultané, la première rue Blanche et seconde rue Paul Bert quelques secondes après, qui doit démarrer en premier ? Le premier arrivé au stop ?

Monsieur MARCHAND répond que cette question sera discutée avec Monsieur Patrick CHAUVIN lors d'une commission sécurité que le prochain maire instaurera.

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la neuvième question.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose :

« Nous sommes interrogés par les habitants, même si c'est nous qui posons la question, sur le nettoyage de la place Amic après le marché du jeudi et du dimanche matin, ainsi que l'enlèvement des déchets qui en découlent. Pourriez-vous nous dire dans quel cadre cela est réalisé et quel est le coût pour la collectivité. »

Monsieur MARCHAND répond :

« Alors comme trop souvent vous posez une question sur un point qui a déjà été présenté et discuté, en l'occurrence lors de la commission d'appel d'offres du 10 janvier 2023. Le jeudi, jour du petit marché, les services techniques ramassent les déchets et VEOLIA passent la balayeuse, c'est compris dans le prix de sa tournée générale. Le dimanche, l'opération est beaucoup plus lourde. Jusqu'à présent Monsieur Jacky LAVAUD enlevait les déchets et VEOLIA nettoyait la place ce qui coûtait 15 000 € par an, plus le prix de la location et de l'enlèvement des déchets de la benne. Nous avons estimé nécessaire de modifier le dispositif notamment pour maîtriser le volume de déchets placés dans la benne. Vous le savez, car vous avez assisté à l'ouverture des plis, je m'interroge sur la motivation de votre question. En conséquence, vous savez donc puisque vous y avez participé que nous avons confié à VEOLIA à la fois l'engagement des déchets et le nettoyage de la place, ceci pour 19,5 kilos/euros par an, c'est-à-dire pour le même coût qu'auparavant, si vous ajoutez les 15 000 et la location à l'enlèvement des déchets de la benne. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Madame MARTIN pour la dixième question concernant le règlement intérieur.

Madame MARTIN expose :

« Nous avons donc échangé toujours à cette même date, en mars 2021, sur le règlement intérieur qui régit le fonctionnement de notre Conseil municipal. A cette occasion vous nous aviez précisé sur l'article 29 que vous consulteriez, je cite le compte-rendu, « *diverses instances notamment l'Union des Maires de l'Oise et les communes voisines car le texte n'est pas intelligible* ». Des précisions sur l'interprétation sont donc en attente. De ce fait, nous avons précisé qu'étant donné la prise en compte de nos remarques, nous voterions ce règlement intérieur amendé sous réserve toutefois d'avoir les précisions concernant l'application des dispositions de l'article L 2121-27-1. Monsieur le Maire nous avait répondu à l'époque, je cite : « *qu'il s'agissait de l'article 29 du règlement intérieur qui est concerné par cet article et appelait donc le Conseil municipal à voter le règlement intérieur sans l'article 29 en ce qui concerne l'opposition* ». Cela fait maintenant 3 ans que vous ne nous avez pas apporté de réponse à ces interrogations. Nous vous remercions donc de nous donner enfin votre réponse sur ce sujet. Pour ce qui est des groupes de travail, vous avez répondu tout à l'heure, donc je ne reposerais pas la question sauf si vous souhaitez apporter de nouveau la réponse. »

Monsieur MARCHAND répond :

« Nous avons en effet questionné l'Union des Maires de l'Oise et d'autres communes pas très lointaines, ceux qui avec l'opposition s'expriment dans la tribune de Contact. Les autres supports municipaux comme la newsletter ou Facebook contiennent exclusivement comme consigne de l'information municipale, pas d'information politique. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Madame PEJU pour la onzième question concernant les bornes électriques.

Madame PEJU expose :

« Le marché de Noël est arrivé à Gouvieux avec ses joies et ses désagréments. Alors de nouveau, ce sont des habitants qui nous ont posé la question et qui nous ont fait part de leur étonnement quant à la mobilisation des bornes électriques sur la place Amic. A l'heure où l'électricité coûte bien plus cher que ce que l'on a pu connaître, la borne permet aux habitants de recharger leur voiture rapidement et à moindre coût. Pourriez-vous revoir votre dispositif afin de laisser accessible les 2 bornes électriques. »

Monsieur MARCHAND répond :

« Vous insistez sur les désagréments des fêtes de Noël. Il est vrai qu'au moment des fêtes de Noël, il s'agit de 2 semaines par an, nous utilisons la plus grosse partie de la place Amic, dans la configuration actuelle, et nous la relient au parc de la bibliothèque. Mais il reste en permanence une prise électrique accessible aux véhicules puisque nous suspendons le sens unique de la rue latérale sud de la place Amic de façon à ce que les riverains puissent accéder à leur parking souterrain. La 2^e prise est aussi accessible à condition que le premier véhicule ne barre pas l'accès. Le désagrément est donc minime.

Nous avons d'ailleurs d'autres désagréments pour les fêtes de Noël, permettez-moi un peu d'ironie, il y a ceux qui ne supportent pas la musique de Noël, les chants de Noël, ceux qui ne supportent pas la foule, ceux qui ne supportent pas le feu d'artifice, ceux qui ne supportent pas les retombées de quelques poussières à droite ou gauche, ceux qui ne supportent pas le braiement des ânes, j'ai reçu quelqu'un qui ne supporte pas le braiement des ânes. De grâce, que chacun fasse preuve d'un peu de tolérance, ce n'est pas dramatique, mais si on peut faire mieux, on fera mieux. »

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE pour la douzième question.

Monsieur ARAUJO-LAFITTE expose en préambule ne pas avoir l'intention de lire le mail pour éviter de choquer les personnes, juste poser la question. Il explique le contexte de la question. Il s'agit d'une insulte raciste sur le marché de Noël. Monsieur le Maire a été destinataire d'un mail de plusieurs lycéens Godviciens qui ont dit avoir assisté au marché de Noël le 17 décembre dernier, le jour du feu d'artifice, à une scène qui les a choqués, une altercation entre un membre de la sécurité et 2 gérants d'un stand à proximité.

La question est la suivante :

« Nous vous remercions de nous préciser si vous avez répondu à ce mail. Si oui, nous dire à quelle date vous avez pu répondre et quelle réponse vous avez apportée. Nous savons bien que vous ne pouvez pas agir sur tous les événements de cette teneur dans la commune, mais nous pensons que lorsque des jeunes outrés par une attitude qui ont fait l'effort de vous écrire, il est du rôle du Premier magistrat de leur répondre. Si vous n'avez pas répondu, nous vous remercions de nous préciser les raisons qui vous motivent en ce sens et pourquoi vous n'avez pas répondu tout simplement. Et pour les propos tenus, je me tiens à la disposition de mes collègues conseillers municipaux, mais je ne préfère pas le dire en séance tellement c'est outrageant. »

Monsieur MARCHAND répond :

« Ces jeunes lycéens ont bien fait de m'alerter des propos racistes de cette altercation, propos que tout le monde ne peut évidemment que condamner et vous ne les avez pas dits, mais on les imagine assez bien. Dans ces circonstances, mon rôle ne consiste pas essentiellement à répondre aux lycéens mais à agir, c'est d'ailleurs ce que les lycéens m'ont demandé dans leur texte je les cite « *c'est donc pourquoi nous faisons appel à vous pour agir* ». C'est ce que nous avons fait. Les jeunes citent la présence de plusieurs témoins, mais nous n'avons pas reçu d'autres témoignages. C'est dommage que sur l'instant, les lycéens ou des adultes n'aient pas signalé ces propos aux forces de l'ordre présentes sur le site lors du feu d'artifice. Nous nous sommes donc demandé si nous pouvions porter plainte, mais il nous est apparu que nous n'étions pas dans la meilleure des situations pour cela n'étant pas témoin direct de l'événement. Nous avons pensé qu'il appartenait à notre sous-traitant, dont la personne victime d'insulte raciste est l'employée, de prendre les choses en main sur le plan juridique. Nous avons donc alerté l'entreprise NS Protection de façon à ce qu'elle puisse porter plainte. Mais l'entreprise nous l'a dit et elle nous l'a confirmé que l'employé n'a pas souhaité que l'entreprise porte plainte et qu'il maintient cette position. Par ailleurs, nous avons essayé d'identifier le ou les vendeurs car ces personnes n'ont pas leur place sur le marché de Noël, ni sur aucun marché d'ailleurs. Mais il y a une incertitude : était-il occupant d'un stand ou était-ce des vendeurs occasionnels non autorisés comme il y a parfois sur le marché de Noël. J'ai remonté ce point à Monsieur Jean-Luc DAUBRICOURT . En revanche, votre question, elle est un peu limite quand même « *si vous ne leur avez pas répondu, nous vous remercions de nous préciser les réponses qui vous motivent dans ce sens* » j'espère que vous ne pensez pas que je puisse cautionner des propos racistes, on est bien d'accord ! ».

Monsieur MARCHAND trouve ces propos racistes lamentables. Malheureusement, l'entreprise leur a écrit qu'ils rencontraient ce genre d'attitude de plus en plus souvent et qu'ils ne portaient même plus plainte, étant résignés. Il trouve ahurissant de pouvoir traiter une personne qui n'a pas la même couleur de tous les noms et de toutes les ignominies possibles, avec des adultes et une entreprise qui ne bougent plus et une personne insultée qui ne porte plus plainte tellement elle est désabusée.

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **22h30**.